

REUNION COMMISSION PLU

Mardi 30 mai 2023

Présents :

ANDRE Joël

TIXIER Colette

BOULEY Jean-Louis

PRIMARD Annick

DAUGE Didier

RABEUTHE Michel

I) IDENTIFIER ET PROTEGER LES ESPACES BATIS ET NATURELS REMARQUABLES

1- Les espaces bâtis remarquables

a) Les lavoirs :

- Le lavoir (Rue de Velleneuve)
- Le lavoir du Puiset (Rue Saint Etienne – hameau du Puiset)

b) L'église : l'église de Magnien (Rue Saint Agnan)

c) Les sources :

- La source gallo-romaine de l'ancien site thermal de Maizières
- La source (Rue des Rampes hameau de Lauronne)
- La source (Paquier de bouleau)
- La source (rue de Chevigny – hameau de la Chaume)

d) Les puits :

- Le puits (rue Saint Agnan – en face du terrain de football)
- Le puits (chez M. et Mme GILLARD – 14 rue Saint Agnan)
- Le puits (chez M. et Mme MOUCHOUX – 17 rue Saint Agnan)
- Le puits (chez Marie-Christine Roy Cornette – 27 rue Saint Agnan)
- Le puits (chez Mme RAYMOND Brigitte – 28 rue Saint Agnan)
- Les deux puits (chez M. et Mme SEVRE – 33 rue Saint Agnan)
- Le puits (rue Saint Agnan – vers le n°38)
- Le puits de la Bascule (Place de la Bascule)
- Le puits (rue du Paquier de la Paille)
- Le puits (rue de Velleneuve – vers le n°2)
- Le puits (chez Mme GOUTHIER – 8-10 rue sur Velay)
- Le puits de la source gallo-romaine de l'ancien site thermal de Maizières

- Le puits (rue de Roche – hameau de Fontaine)
- Le puits (chez M. BERLY Pascal – 5 rue de Roche – hameau de Fontaine)
- Le puits (rue du Puits – hameau de Lauronne)
- Le puits (chez M. MEURIOT Martial – rue des Rampes – hameau de Lauronne)
- Le puits (chez Mme DE LACOURCELLES – rue Saint Etienne – hameau du Puiset)

e) **Les moulins :** le moulin de Lauronne (RD 17F)

f) **Les chapelles :**

- La chapelle Saint Léger (hameau de Maizières)
- La chapelle du lieu-dit la chapelle au hameau de Fontaine
- La chapelle (au château de Jully, chez M. Quarré d'Aligny – hameau de Jully)

g) **Les bâtiments importants :** le bâtiment de l'ancienne école comprenant actuellement la mairie et la salle à usages multiples (rue Saint Agnan)

h) **Les croix :**

- La croix (rue Saint Agnan, en face du terrain de football)
- La croix vers le monument du 19 mars (rue de Velleneuve – vers le n°2)
- La croix (rue du Paquier de la Paille)
- La croix (rue de Chasson – hameau du Puiset)
- La croix (rue de Chevigny – hameau de la Chaume)
- La croix sur la place du hameau de Lauronne
- La croix (rue du Haras au hameau de Maizières)
- La croix de la place au hameau de Fontaine
- La croix (rue Saint Félix – hameau de Fontaine)

i) **Les monuments :**

- Le monument aux morts (rue Saint Agnan)
- La stèle du 19 mars (rue de Velleneuve)

j) **Les presbytères :** le presbytère (chez M. et Mme GILLARD – 14 rue Saint Agnan)

k) **Les châteaux et les fermes et parcs attenants :**

- Le château, le parc et le corps de ferme à Jully
- Le château, le parc et le corps de ferme à la Chaume

- La ferme de Chasson

l) Les voies romaines (cf. carte et légende du PAC DRAC) :

- Tronçon de voie probablement antique de Maizières à Fontaine (1)
- Tronçon de voie antique de Suze à Maizières (15)
- Tronçon de la voie antique Autun-Langres (19)
- Tronçon de voie antique (20)

2- Les espaces naturels remarquables

a) Les mares :

- La mare au hameau de Fontaine
- La mare de la Crot de la Lie (hameau de Maizières)
- La mare (chez M. Renaud – Rue de la Ferme Brûlée – hameau de Jully)

b) Les étangs :

- L'étang des Crouillotes (Rue de Chasson – hameau du Puiset)
- L'étang de Breuil (étang privé - RD 16)
- L'étang de la Chaume (devant le château de la Chaume)
- L'étang de Jean Gredin (RD 36A)
- L'étang en Boulot
- L'étang les Riaux
- L'étang de Georges Genest (Lauronne – la couture de la vigne)

c) Les arbres : le chêne de la voie romaine (entre le château de Jully et l'étang de Jean Gredin)